



Master Droit économique et des affaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit économique et des affaires. 2011, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02029061

HAL Id: hceres-02029061

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029061>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : NICE

Etablissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3MA120000394

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit économique et des affaires

Présentation de la mention

La mention « Droit économique et des affaires » est l'une des quatre mentions proposées dans l'offre de formation M2 Droit de l'Université de Nice Sophia Antipolis (aux côtés de celle de « Droit privé », « Droit public », « Science politique » et « Droit international et européen »). Elle regroupe deux parcours de M1 (master 1 « Droit économique et des affaires » et master 1 « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies »), ainsi que six spécialités de M2. La spécialité à finalité recherche s'intitule « Droit économique et des affaires », tandis que les spécialités à finalité professionnelle sont : « Juriste d'affaires », « Juriste de banque et finance », « Gestion juridique des risques et développement durable », « Juriste du sport », « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies » (spécialité intégrée correspondant à l'IUP). Une véritable cohérence est organisée entre les deux M1 et les M2. Il existe un réel tronc commun entre quatre des spécialités de la mention comprenant trois matières obligatoires, dont la technique contractuelle et une passerelle est possible entre master 1 et master 2 dès lors que les connaissances sont acquises et vérifiées. Deux parcours sont en cours de création l'un consacré au droit social (qui sera commun aux spécialités « Juriste d'affaires » et « Gestion juridique des risques et développement durable ») et l'autre à la gestion juridique des risques dans les métiers de la santé, en partenariat avec l'UFR de médecine. L'ensemble de la structure est parfaitement lisible.

Cette mention a pour but de former des juristes en droit économique et des affaires en croisant l'analyse économique et l'analyse juridique, respectant ainsi la matière économique. Cet objectif conduit également à abolir partiellement la distinction entre droit public et droit privé, en vue de donner aux étudiants des réflexes et des connaissances dans les deux domaines. Si l'objectif affiché est limpide, réussir à former des juristes en droit des affaires interne, administratif, international et européen est une gageure.

L'objectif professionnel de la mention est double : renforcer les connaissances des étudiants dans tous les domaines du droit économique, et leur donner un savoir-faire nécessaire à une intégration rapide au sein d'un cabinet ou d'une entreprise. Pour aboutir dans cette finalité, la transdisciplinarité propre au droit économique est prise en compte en tant que méthode de travail. Les débouchés envisagés sont l'intégration du monde du droit des affaires, que ce soit dans les professions d'avocat en droit des affaires, juriste d'entreprise, d'assurances, de banque, directeur administratif, chef de projet, agent sportif, responsable de services de propriétés intellectuelles. De plus, un volet recherche existe pour ceux qui souhaitent s'orienter vers une carrière universitaire. La lisibilité de ces objectifs professionnels est réelle.

Indicateurs

| | |
|--|-----------------|
| Effectifs constatés | 107 |
| Effectifs attendus | 140 |
| Taux de réussite | 88 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) M1 ; M2 : cela dépend des M2, voir spécialités | 70 % vont en M2 |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |



Bilan de l'évaluation

Appréciation globale :

La mention a un réel intérêt, promet des formations cohérentes et pointues, mais elle est portée par certaines spécialités dont celle de « Juriste d'affaires » et de « Gestion juridique des risques et développement durable ». Elle se démarque au plan national par l'originalité de sa démarche scientifique (rattachement au droit économique, transdisciplinarité).

La mention est certes unique en région PACA, mais elle est concurrencée par les formations de « droit de l'entreprise » ou « des affaires » des universités de Montpellier 1 et Aix-Marseille 3. Toutefois, elle est la seule à proposer une spécialisation en droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies dès le master 1.

La mention est adossée à un laboratoire de recherches, le GREDEG - Groupe de recherche en droit, économie et gestion -(CNRS MUR, 6227), structure pluridisciplinaire qui regroupe des juristes (équipe CREDECO), des économistes (équipes I2C et DEMOS) et des gestionnaires (équipe RODIGE). Elle s'appuie principalement sur le CREDECO, Centre de recherche en droit économique. La mention est d'autant plus associée aux axes de réflexion du CREDECO, qu'une bonne partie des enseignants-chercheurs intervenant dans les différentes spécialités sont membres de ce centre de recherche. Ainsi, les recherches du CREDECO en droit de l'environnement, droit du commerce international, droit de la propriété intellectuelle, droit financier droit des assurances, droit des sociétés, droit du sport, et plus généralement en droit économique (concurrence, distribution, contrats etc.), dans leur dimension interne, régionale et internationale, correspondent aux enseignements délivrés dans les différentes spécialités et permettent de nourrir l'enseignement par une activité intense de recherche au sein d'un laboratoire labellisé CNRS. Théorie et pratique se rejoignent de la sorte, grâce à l'adossement de la mention au GREDEG et à ses recherches. Le CREDECO est rattaché à l'Ecole doctorale « Marchés et organisations : Droit - économie - gestion ».

La mention révèle indéniablement un adossement aux milieux socio-professionnels issus du monde des avocats, des juristes d'entreprises, des juristes de fédérations sportives, d'assureurs, d'experts comptables, ou de conseils en propriété industrielles qui, non seulement dispensent des enseignements dans la mention, mais font partie des conseils de perfectionnement de chaque spécialité. De surcroît, des partenariats avec les milieux bancaires, et, notamment l'AEDBF Monaco, sont en place.

La mention révèle une réelle ouverture vers l'extérieur. Ainsi, il existe un partenariat avec l'UFR de médecine (parcours « Gestion des risques dans les métiers de la santé »). La mention collabore aussi avec le CNRS, l'INRA et l'IEP de Paris, dont certains professeurs interviennent ponctuellement devant les étudiants de la mention. Par ailleurs, des partenariats ont été mis en place avec les universités de Mundiapolis à Casablanca (où existe une délocalisation de la spécialité « Juriste d'affaires »), de Gênes et de Turin dans le cadre du PRES, de Louvain la Neuve et de Laval (conventions d'échange en cours) et d'Alger dans le cadre du programme Med-accueil. Le nombre d'étudiants qui sera accueilli est pour l'instant établi en termes de prévision (5 par ans sur les 5 années de droit).

● Points forts :

- Une véritable politique menée au niveau de la mention elle-même.
- La richesse et l'originalité des enseignements proposés.
- Une bonne adéquation avec les besoins du monde contemporain.
- L'excellente politique de stages (harmonisée au niveau de la mention).
- Un bon adossement à la recherche (bien que la mention soit composée essentiellement de spécialités à vocation professionnelle).
- Un bon équilibre entre intervenants universitaires et praticiens.
- L'ouverture à l'international de plusieurs spécialités.
- La cohérence certaine de la formation entre les M1 et les M2.
- La bonne familiarisation des étudiants avec les TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement).
- Le réel pilotage de la formation par des conseils de perfectionnement.

- Points faibles :
 - Un système de mutualisations de cours assez dense, qui manque parfois de clarté.
 - La dynamique globale de la mention ne semble pas profiter de façon égale à toutes les spécialités (certains dossiers étant par ailleurs mieux renseignés que d'autres ; certaines des spécialités peuvent faire doublon).
 - L'absence de rattachement de la spécialité « Droit des entreprises en difficultés » à la mention de « Droit privé ».
 - L'anglais n'est pas assez pris en considération sauf dans la spécialité des nouvelles technologies.
 - L'évaluation des enseignements non généralisée.
 - Deux des mentions sont ouvertes à trop peu d'étudiants.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait bienvenu de clarifier le système de mutualisation des cours.

Il faudrait généraliser l'évaluation des enseignements au sein de toutes les spécialités (a priori en cours).

Certaines spécialités mériteraient d'être renforcées (notamment la spécialité « Recherche »), soit en prenant appui sur le laboratoire naturel de rattachement (CREDECO : Centre de recherche en droit économique), soit en développant plus de liens avec les professionnels, soit en se préoccupant davantage du suivi des étudiants et de l'évaluation des enseignements.

Il serait judicieux de procéder systématiquement à l'autoévaluation et préciser les conséquences qui en ont été tirées.

La spécialité « Droit des entreprises en difficultés », actuellement rattachée à la mention « Droit privé », pourrait être rattachée à la mention « Droit économique et des affaires ».

Appréciation par spécialité

Juriste d'affaires

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Juriste d'affaires » a pour finalité d'offrir une formation juridique approfondie, nécessaire à la conduite des affaires juridiques et contentieuses des entreprises. La formation vise, en premier lieu, à renforcer les connaissances dans tous les domaines du « Droit de l'entreprise » (droit des sociétés, droit des contrats, droit fiscal, droit des assurances, droit de la propriété industrielle, etc.). Elle a, en second lieu, pour objectif de donner aux étudiants les savoir-faire nécessaires à une intégration rapide dans un cabinet ou dans les services juridiques d'une entreprise (étude de cas, conception de montages contractuels et sociétaires, rédaction de contrats, etc.).

L'objectif scientifique de la spécialité est de former des juristes polyvalents en droit des affaires en leur donnant une formation généraliste et transversales sachant que les étudiants auront un travail de rédaction (de véritable recherche) à effectuer sur un sujet lié à leur stage.

L'objectif professionnel est de réussir à former les étudiants à devenir de véritables conseils tant dans la gestion quotidienne des entreprises que pour des projets plus particuliers. Les débouchés envisagés seront classiquement ceux d'avocat d'affaires, de juristes d'entreprises, d'assurance de chefs de projets, etc. La spécialité a une bonne lisibilité.

- Indicateurs :

| | |
|---|-----------|
| Effectifs constatés | 23 |
| Effectifs attendus | |
| Taux de réussite (1ère et 2ème session) | 75 %-28 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | 14 |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | 14 |

- Appréciation :

La formation apparaît utile, sérieuse, cohérente et professionnalisante (bonne correspondance entre la formation et les objectifs affichés) sans négliger l'aspect recherche. Elle offre apparemment une grande attractivité puisque 300 candidatures sont envoyées et que le taux de réussite (aux alentours de 96 %) est constant, les étudiants trouvant un emploi ou entrant au CRFPA dans les 18 mois suivant leur sortie du master 2.

La qualité de la formation est bonne et bénéficie d'un bon adossement à la recherche (le CREDECO Centre de recherche en droit économique). Dans le cadre de leur stage, les étudiants auront un double travail dont celui de rédiger un mémoire sur un sujet lié au stage et choisi en commun par le maître de stage et l'universitaire responsable de la formation, qui devra être un véritable travail de recherche. A cet effet, des cours de méthodologie de la recherche sont dispensés dans le M2.

- Points forts :

- L'intégration intéressante de la dimension « recherche » dans cette spécialité essentiellement à vocation professionnelle.
- Un bon équilibre pédagogique entre universitaires et professionnels.
- La diversité des compétences transversales développées.
- La prise en compte des résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Un bon suivi et une très bonne insertion des étudiants sortants.
- La formation aux TICE.



- Points faibles :
 - Le volume horaire d'anglais des affaires pourrait être plus important.
 - Le classicisme des cours est un peu décevant compte tenu des objectifs affichés.
 - Le manque d'informations sur le contrôle des connaissances.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Si toutes les UE obligatoires sont essentielles, une présentation plus concrète de celles-ci, et davantage tournée vers le droit de l'entreprise dans ce qu'il a de concret serait plus judicieuse.

Il serait bienvenu d'éviter que le parcours « Droit social » (intéressant et nécessaire) soit exclusif de certaines matières optionnelles importantes.

Le volume horaire des enseignements pourrait être augmenté : les étudiants n'ont cours que trois jours par semaine.

Gestion juridique des risques et développement durable

- Présentation de la spécialité :

L'objectif scientifique de la spécialité est d'offrir une formation en rapport avec les grandes évolutions sociales en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable.

Il s'agit d'une formation juridique approfondie, nécessaire à l'évaluation et à la gestion des risques environnementaux, sanitaires et sociaux auxquels se trouve aujourd'hui confrontée la majorité des entreprises et des collectivités.

La gestion de ces trois catégories de risques est aujourd'hui l'un des enjeux majeurs des sociétés engagées dans un processus de développement durable. Pour répondre à ce défi, les entreprises doivent à la fois connaître leurs obligations et assumer leurs responsabilités, tant à l'égard des salariés (risque d'atteinte à l'intégrité physique ou prévoyance sociale), que des consommateurs (produits défectueux, sécurité alimentaire et sanitaire), ou de l'environnement (risques naturels et technologiques, pollutions et nuisances, management environnemental) et ce, dans un cadre européen et international.

Même si la formation est professionnalisante, chaque année 2 à 3 étudiants poursuivent en thèse après avoir été entendus par les membres de l'école doctorale.

L'objectif professionnel est de former les étudiants à l'évaluation et à la gestion des risques environnementaux, sanitaires et sociaux. Les débouchés envisagés sont : responsables du développement durable, responsable de site hygiène-sécurité-environnement, « risk manager », conseillers auprès des entreprises et collectivités territoriales, des établissements de soins ou encore juristes d'assurance, voire avocat. La lisibilité des objectifs est correcte.

La thématique du développement durable induit, par essence, l'examen des aspects de droit international, de droit européen et de droit comparé dans la majorité des enseignements des différents modules. Par ailleurs, plusieurs disciplines extérieures au droit viennent compléter la formation. C'est un système intéressant d'enseignements pluridisciplinaires, donnant lieu à des mutualisations de cours entre différentes UFR (droit, médecine, lettres, économie). Dans l'UE « Santé, sécurité et gestion de la qualité », a été introduit un parcours « Droit social », a priori optionnel, mais présenté comme étant obligatoire dans cette formation à un autre endroit du dossier.

● Indicateurs :

| | |
|---|-------|
| Effectifs constatés | 25 |
| Effectifs attendus | NR |
| Taux de réussite | 95 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | Moyen |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) 2006 2007 | 7 |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | 7 |

● Appréciation :

Cette formation paraît tout à fait adaptée aux besoins en la matière et les étudiants (qui proviennent au deux tiers de l'Université de Nice Sophia Antipolis) semblent assez bien encadrés. La formation est originale et de qualité, et répond à un véritable besoin lié aux évolutions du monde contemporain. La rubrique « devenir des diplômés » révèle ainsi que des étudiants ont intégré le service hygiène-sécurité-environnement d'installations classées, d'établissements pharmaceutiques ou hospitaliers, de collectivités, de cabinets, d'assurance, de transporteur ou de promoteurs immobiliers. Toutefois, il faudrait être plus précis, et il est à noter qu'au bout d'un an, seul un étudiant était en CDI.

● Points forts :

- La pluridisciplinarité des enseignements : la formation est complétée par plusieurs disciplines extérieures au droit (pas de cloisonnement).
- La bonne ouverture à l'international (notamment un partenariat avec l'Université de Laval au Québec sur les questions de développement durable).
- L'intervention de professionnels responsables de modules d'enseignements.

● Points faibles :

- L'insuffisance d'heures de cours : le résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants révèle qu'ils réclament plus d'heures de cours.
- L'enseignement de l'anglais paraît insuffisant au regard de la spécialité des futurs diplômés.
- La spécialité ne forme pas des juristes d'affaires spécialisés dans le développement durable, mais plutôt des spécialistes du « développement durable », même si le programme de master 1 permet d'assurer une bonne base.
- Le manque de précisions du dossier sur le contenu des unités d'enseignement (UE) et sur l'équilibre pédagogique entre universitaires et professionnels, ainsi que sur le caractère obligatoire, ou non, du parcours « Droit social »

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait intéressant d'améliorer la procédure de suivi des diplômés (association d'anciens étudiants par exemple) pour favoriser leur intégration plus rapide sur le marché du travail.

Il faudrait préciser l'encadrement du stage ainsi que les modalités de l'examen.

Il conviendra, à l'avenir, d'accorder une plus grande attention à la qualité rédactionnelle du dossier.



Juriste du sport

- Présentation de la spécialité :

L'objectif scientifique est d'offrir une formation pluridisciplinaire permettant une bonne compréhension des problématiques juridiques du sport en dépassant le clivage droit privé/droit public et en sachant manier les notions de droit international.

L'objectif professionnel est de former des conseils en droit du sport. Même si l'idée est accessible, l'objectif est partiellement défini et pourrait être mieux explicité.

Les débouchés sont : directeur administratif de fédérations sportives, directeur de club professionnel, agent sportif, directeur juridique de fédérations sportives ou d'entreprises de distribution de produits sportifs.

L'enseignement comprend une UE 1 de tronc commun que l'on retrouve dans les précédentes spécialités (technique contractuelle, anglais des affaires et contentieux des affaires), une UE 2 obligatoire contenant des modules d'institutions et sources du droit du sport, statut juridique des acteurs du sport, financement du sport, police administrative du sport, risque sportif et contentieux du sport, une UE 3 optionnelle proposant du droit des sociétés approfondi, du droit de la distribution, de la fiscalité, du droit des assurances, du droit des marchés publics et du management environnemental et une UE 4 d'initiation à la recherche. Enfin, un stage de 3 mois minimum est obligatoire. Mais son encadrement n'est pas bien précisé.

- Indicateurs :

| | |
|---|------|
| Effectifs constatés | 16 |
| Effectifs attendus | NR |
| Taux de réussite | 86 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | 6 |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | 6 |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

- Appréciation :

Si la formation présente une attractivité certaine (les étudiants viennent au moins à 50 % d'autres universités), les débouchés espérés ne semblent pas obtenus. Les étudiants ne sont que partiellement embauchés dans des structures sportives. La formation pourrait être améliorée en droit du sport, et en droit des affaires, de façon générale.

Si le dossier évoque le recours à des professionnels ayant une réelle expérience du droit du sport, aucun nom n'est communiqué, aucune illustration n'est fournie. Par ailleurs, les exemples concrets donnés (préparer un procès ou un arbitrage) ne paraissent pas spécifiques au droit du sport.

Cette formation prépare au diplôme d'agent sportif, mais ne révèle pas d'entraînement spécifique à cet effet. Les étudiants ne sont pas principalement accueillis dans des structures sportives.

Le contenu des enseignements, à la lecture des seuls intitulés, est a priori trop général (insuffisamment adaptés pour certains à la particularité des activités sportives). De même, il manque certainement un enseignement « Propriétés intellectuelles » (droit à l'image, etc.), ou un enseignement spécifique aux « contrats du sport ».

- Points forts :

- La rareté des formations en ce domaine et donc l'attractivité du diplôme.
- L'association des étudiants à un colloque.

- Points faibles :
 - Le manque de précision dans l'évocation des professionnels et de spécificité dans les exercices signalés comme donnés.
 - La préparation insuffisante aux concours existants.
 - L'absence de correspondance entre la formation et l'accueil des étudiants.
 - L'enseignement de l'anglais insuffisant, surtout compte tenu des débouchés espérés.
 - Le manque de précisions du dossier sur le contenu des UE et sur l'équilibre pédagogique entre universitaires et professionnels.
 - La généralité des enseignements.
 - L'insuffisance de l'ouverture à l'international.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait travailler davantage l'adéquation des enseignements aux spécificités des activités sportives.

Il faudrait ouvrir la formation à l'international (aussi bien par une accentuation de la formation en langues des étudiants que par des contacts avec des professionnels étrangers).

Il conviendra, à l'avenir, d'accorder une plus grande attention à la qualité rédactionnelle du dossier, notamment sur l'encadrement du stage, la composition du jury de soutenance, etc., et faire davantage ressortir la spécificité de la formation, et améliorer la rédaction des objectifs.

Juriste de banque et finance

- Présentation de la spécialité :

Les objectifs scientifiques annoncés, si ce n'est le perfectionnement en droit bancaire et financier, sont trop généraux.

L'objectif professionnel affiché qui est de former à l'exercice de la profession bancaire et financière, n'est pas assez explicite. La spécialité vise à donner une capacité générale d'adaptation. Cela n'a rien de spécifique à la spécialité étudiée. Les débouchés envisagés sont relatifs à la plupart des métiers de banque et de la finance : assistant clientèle banque, conseiller clientèle ou conseiller financier, chargé de clientèle entreprise, responsable de clientèle privée, assistant commercial, conseiller en produit épargne, chargé d'affaires, chef d'agence, chef de bureau ou de comptoir (Banque de France), analyste de prêt, assistant de gestion en finance, responsable de financement exportations ou investissements, gestionnaire de patrimoine, etc.

La spécialité présente une UE 1 fondamentale qui reprend le triptyque du tronc commun déjà rencontré dans les précédentes spécialités (TC, anglais des affaires, contentieux des affaires). L'UE 2 fondamentale comprend des techniques de crédit bancaire, de la réglementation bancaire, financière et prudentielle, les obligations et responsabilité de prestataires de services bancaires, d'investissement et de paiement, du droit des marchés financiers, du contentieux bancaire, des difficultés des entreprises, du droit bancaire de la consommation, ainsi que l'étude des instruments financiers. L'UE 3 est optionnelle et comprend trois matières au choix dans des matières pourtant importantes comme la garantie des crédits bancaires, le droit des assurances, le droit patrimonial, la gestion de portefeuille ou l'analyse des risques bancaires. Enfin une UE 4 est consacrée à l'initiation à la recherche.

Un stage de 4 mois minimum est requis avec soutenance de mémoire.



- Indicateurs :

| | |
|---|----|
| Effectifs constatés (2008-2009) | 16 |
| Effectifs attendus | NR |
| Taux de réussite | NR |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) (2008-2009) | 9 |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | SO |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | SO |

- Appréciation

Cette formation est encore récente à l'Université de Nice Sophia Antipolis (1ère promotion : 2008-09) et peut certainement progresser.

L'évaluation de la spécialité est rendue difficile par un certain manque de précisions du dossier sur l'équipe pédagogique (équilibre entre universitaires et professionnels ?). Il y a une absence totale d'informations sur les contacts avec les milieux professionnels. Le dossier n'est pas renseigné sur les compétences transversales.

Au sein de l'offre de formation, les UE ne paraissent pas toujours bien définies les unes par rapport aux autres, et le plan d'ensemble n'est pas apparent. Par ailleurs, certaines matières de base auraient plutôt leur place dans la partie UE fondamentale. Les enseignements semblent donc ponctuels et manquer de cohérence dans leur ensemble. L'insuffisance du volume horaire de l'enseignement de l'anglais est regrettable pour cette formation.

La formation à et par la recherche est minimaliste : elle se fait par le mémoire de stage et le suivi de certains séminaires. La présence de professionnels (probable) n'est pas spécifiée. Enfin, on remarque l'absence d'ouverture à l'international, ce qui est particulièrement dommage sur des thématiques comme celles de « banque et finance ».

- Points forts :

- Les débouchés possibles.
- L'originalité de la spécialité.
- La durée du stage obligatoire.

- Points faibles :

- L'insuffisance de la rédaction du dossier, trop partiel.
- Un certain manque de cohérence des enseignements.
- La formation à la recherche est minimaliste.
- La présence de professionnels (probable) n'est pas spécifiée.
- L'insuffisance du volume horaire de l'enseignement de l'anglais.
- L'absence d'ouverture à l'international, ce qui est particulièrement dommage sur des thématiques comme celles de « banque et finance ».

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Une ouverture à l'international de la formation mériterait d'être développée vues les thématiques.

Il conviendra, à l'avenir, d'accorder une plus grande attention à la qualité rédactionnelle du dossier, notamment sur les contenus des UE, l'équipe pédagogique (les noms des intervenants ou au moins les responsables de module), les contacts avec les milieux professionnels...



Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies

● Présentation de la spécialité :

L'objectif scientifique récemment renouvelé (changement de nom de la spécialité) est d'assurer une formation généraliste en droit de la propriété intellectuelle et une formation spéciale en droit des nouvelles technologies. Cet objectif est lisible.

Les objectifs professionnels poursuivis sont détaillés de façon claire. Il s'agit d'identifier les systèmes de protection de l'innovation technologique, d'étudier les formes contractuelles que ces nouvelles technologies engendrent, d'évaluer leur impact sur le droit des personnes et les libertés publiques, d'acquérir des compétences en matière de négociation.

La spécialité vise à former de futurs professionnels du droit des affaires, spécialisés en propriété intellectuelle : juristes chargés de valoriser les créations intellectuelles d'entreprise, chargés de valorisation en entreprise publique ou privée, juristes partenaires de la gestion de l'innovation, responsables de services de propriété intellectuelle, responsables juridiques des systèmes d'information au sein des entreprises privées et publiques, juristes au sein d'entreprise, juristes dans des cabinets d'avocats, spécialistes de la veille juridique.

La spécialité « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies » est conçue sur deux années d'étude (M1 et M2), avec une complémentarité et une progressivité dans les enseignements, lesquels sont conformes aux objectifs annoncés.

● Indicateurs :

| | |
|---|-------|
| Effectifs constatés | 15 |
| Effectifs attendus | NR |
| Taux de réussite | 100 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) 2008-2009 | 7 |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

● Appréciation :

Cette spécialité est originale et bien préparée puisque étalée sur deux années. En effet, il existe une grande cohérence entre le M1 et ce M2. Elle offre une réelle spécialisation tout en donnant les notions de base en droit de la propriété intellectuelle et s'insère bien dans le contexte économique et social, avec la proximité de la technopole de Sophia-Antipolis. La spécialité est bien construite et correspond à de vrais besoins d'un point de vue professionnel.

Par ailleurs, certains enseignements permettent l'acquisition de compétences transversales : initiation au business plan, gestion de projet, informatique (C2i métiers du droit), langues. Ainsi, l'UE 6 « Communication, négociation et inter culturalité » permet d'accéder à un bon niveau en langues et à une bonne connaissance de l'anglais juridique. L'UE 11 « Projet professionnel » est également intéressante de ce point de vue (objectif : élucider et définir son projet professionnel).

Enfin, la composition de l'équipe pédagogique est riche, alliant des enseignants-chercheurs et des représentants de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI), des avocats spécialisés, reconnus nationalement dans le domaine de la propriété intellectuelle et le droit des nouvelles technologies, des conseils en propriété intellectuelle et des entreprises partenaires.

● Points forts :

- Le caractère complet de la grille d'enseignements dans le domaine de la spécialité.
- L'implication dans la formation des professionnels du secteur.
- Les formations en langue anglaise et en anglais juridique (préparées par trois années d'IUP) et présent à plusieurs niveaux (cours en anglais, entraînement à l'embauche en anglais...).
- L'attractivité du secteur.
- Les projets de partenariat avec Moscou.
- La volonté de subordonner l'entrée en M2 à l'obtention du premier niveau du C2i.



- Points faibles :
 - L'insuffisance de l'ouverture à l'international (regrettable vu le niveau en langues et anglais juridique des étudiants).
 - La faiblesse des effectifs.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait développer une ouverture à l'international.

Droit économique et des affaires

Présentation de la spécialité :

L'objectif scientifique est de former les étudiants à la spécificité du droit économique dans des domaines très variés. L'originalité consisterait dans la méthodologie qui consiste en une analyse substantielle et pluridisciplinaire. Cet objectif n'est pas d'une lisibilité parfaite.

L'objectif professionnel est d'étudier les répercussions des mutations économiques sur la matière juridique. A cet effet, les axes de réflexion sont : 1) les structures juridiques, les comportements des entreprises et l'évolution des marchés, 2) les formes juridiques de la régulation des activités économiques et des politiques publiques, 3) les incidences de l'activité industrielle sur les sujets de droit, 4) les aspects juridiques de l'internationalisation de la vie économique.

La formation a pour objectif de permettre à ses diplômés d'accéder à une qualification poussée dans toutes les carrières du droit économique et des affaires (recherche et enseignement, avocats, conseils, juristes d'entreprises, administration économique, responsables d'organismes professionnels), ce qui paraît assez vaste, et mal défini.

Les UE comprennent une UE 1 de cours fondamentaux (droit économique général, droit économique public, droit international économique et économie du droit ; une UE 2 de séminaires obligatoires portant sur les principes fondamentaux du droit de la concurrence, la théorie générale des contrats et droit économique, les contrats publics et la concurrence ; une UE de trois séminaires optionnels dont deux sont au choix portant soit sur le droit de la propriété intellectuelle approfondie, le droit des investissements internationaux, les contrats du commerce international, le droit pénal des affaires, le droit des assurances, le droit économique de l'environnement ou le droit des sociétés approfondi ; enfin une UE 4 débouchant sur un grand oral de culture générale de droit économique dont le nombre d'heures n'est pas précisé. Une UE 5 est consacrée au mémoire. Tout ceci paraît cohérent même si les séminaires optionnels sont d'inégal intérêt par rapport à l'intitulé de la spécialité.

- Indicateurs :

| | |
|---|------------------------------------|
| Effectifs constatés | 15 |
| Effectifs attendus | |
| Taux de réussite | De 55 % à 90 % selon les années |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | Mitigé |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) 2006 2007 | 6 |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |



- Appréciation :

Cette formation est inégale. Les étudiants sont, de l'aveu même du dossier, eux-mêmes de niveau très hétérogène (55 % de réussite en 2006-2007), et malgré l'attrait relaté de ce type de formation.

Même si l'objectif scientifique est affiché, il n'est pas encore assez lisible. Cela étant, les enseignements paraissent cohérents même si les séminaires optionnels sont d'inégal intérêt par rapport à l'intitulé de la spécialité.

L'adossement à la recherche passe principalement par la rédaction du mémoire. Il pourrait être utilement complété par d'autres types de travaux.

Quelques études de cas sont soumis aux étudiants afin qu'ils décèlent les enjeux théoriques d'une question pratique et vice versa. En l'absence de professionnels dispensant leur savoir-faire aux étudiants, ceci ne suffit pas à doter la formation d'un caractère professionnalisant.

Il manque des informations sur le nombre d'étudiants qui ont soutenu une thèse.

- Points forts :

- L'originalité et l'intérêt du domaine d'étude.
- La pluridisciplinarité des enseignements.
- La formation à et par la recherche.

- Points faibles :

- La faible qualité rédactionnelle du dossier soumis à l'évaluation.
- Le manque d'attractivité auprès des étudiants français et le nombre d'étrangers de niveau hétérogène. Les effectifs sont en baisse : 24 étudiants en 2007-2008, 15 étudiants en 2008-2009 et 2009-2010, dont une forte proportion d'étudiants étrangers.
- L'insuffisance des contacts avec les milieux professionnels pour un thème de recherche comme celui-ci (bien qu'il s'agisse d'une spécialité « recherche »).
- L'absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- L'apprentissage de l'anglais n'est pas du tout évoqué.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Etant la seule spécialité « Recherche » de la mention « Droit économique et des affaires », elle mériterait d'être repensée, modernisée, rendue plus attractive au regard de l'intérêt du droit économique. Il serait probablement utile de prendre davantage appui sur le laboratoire naturel de rattachement (CREDECO)

Il faudrait développer les contacts avec les milieux professionnels, pour rendre plus concrète, tangible la revendication « professionnalisante » de la formation (stage, même court, imposé aux étudiants, conférences par des praticiens, intervenants professionnels...), tout en conservant la dimension « recherche » que cette spécialité est la seule à offrir véritablement.

Il faudrait effectuer des publicités pour attirer davantage de nationaux.

Il serait utile de mettre en place une procédure d'évaluation des enseignements en fin d'année universitaire, une procédure de suivi des sortants et du devenir des étudiants inscrits en doctorat.

Il conviendra, à l'avenir, d'accorder une importance plus grande à la qualité rédactionnelle du dossier, notamment en ce qui concerne les compétences transversales, l'existence, ou non, d'un conseil de perfectionnement annoncé en principe dans chaque spécialité de la mention, de présenter tous les responsables de modules et expliciter un peu les enseignements de la spécialité.